

 <https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/une-aide-financiere-pour-les-etudiants-en-s...>

 De

 2 min read

Une aide financière pour les étudiants en santé en Normandie - France Bleu

De l'argent contre un engagement. Du donnant-donnant que propose pour la première fois cette année l'Agence régionale de santé (ARS) de Normandie aux étudiants en santé en dernière année, via des contrats d'allocation d'études. Objectif, les inciter à exercer dans la région et à s'y installer après leurs études.



Entre 5.000 et 9.000 euros pour les étudiants de quatre filières

Quatre filières en tension sont ciblées par l'ARS : les infirmiers, les aides-soignants, les manipulateurs d'électroradiologie médicale et les sages-femmes. Pour ces deux dernières, la région manque encore de professionnels. En revanche, les capacités de formation des infirmiers et aides-soignants ont augmenté, mais l'enjeu est maintenant de les fidéliser.

"Ce sont des professions avec beaucoup de mobilité aujourd'hui", constate Sébastien Delescluse, directeur général adjoint de l'ARS Normandie. Le contrat d'allocation d'études est donc l'un des leviers pour les garder dans les établissements normands.

Les étudiants bénéficiaires recevront ainsi une aide financière (5.000 euros pour les aides-soignants, 7.000 euros pour les manipulateurs radio et infirmiers et 9.000 euros pour les sages-femmes) **en échange d'un engagement de 18 mois en sortie d'études**

dans un même hôpital, Ehpad ou autre établissement de santé. Une somme versée en deux fois, au début du contrat par l'ARS puis au terme des 18 mois par l'établissement.

Jusqu'au 31 août pour candidater

"L'idée est que la personne s'inscrive dans une équipe et dans un projet de service. Le jeune professionnel va pouvoir découvrir le territoire, nouer des contacts, fonder une famille et donc s'y ancrer et rester", espère Sébastien Delescluse.

Une formule similaire avait déjà été lancée pour les étudiants en médecine. *"On est à un peu plus de 150 signataires en tout et une demi-douzaine qui ont fini leur formation et sont installés",* compte le directeur général adjoint de l'ARS.

Pour que cela fonctionne, il faut également que les établissements de santé jouent le jeu en proposant des postes et en acceptant de payer la moitié de cette allocation. Aucune limite de quota n'a été fixée par l'ARS pour cette première édition, mais les établissements ont **jusqu'au 31 août pour candidater**. Les étudiants, eux, doivent attendre la rentrée.

Generated with Reader Mode